LES VOYAGES
La Libre

# ITALIE

## Naples & la côte amalfitaine

La Libre Escapade

Du 13 au 20 avril 2027



Preference

## ENTRE LA BAIE DE NAPLES ET LA CÔTE AMALFITAINE, DÉCOUVREZ UN ITINÉRAIRE OÙ HISTOIRE, PATRIMOINE ET DOUCEUR DE VIVRE SE MÊLENT

*__Naples__ et la côte amalfitaine font partie des destinations les plus romantiques de l'Italie. La métropole aux multiples visages abrite des sites exceptionnels entre les eaux turquoise de sa baie, son volcan emblématique toujours en activité et son centre historique, le plus vaste d'Europe, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. __Pompéi__ et __Oplontis__, deux sites romains ensevelis sous les couches de lave et de cendres crachés par le Vésuve, révèlent l'art de vivre à la romaine dans de belles villas ornées de fresques et de mosaïques.*

*La __côte amalfitaine__, quant à elle, vit de ses petits villages colorés et paisibles, nichés à flanc de falaises calcaires et abruptes. D'une soirée face à la baie de Naples à la découverte du merveilleux site de __Paestum__, en passant par une escapade en bateau vers __Capri__, cet itinéraire est conçu pour les voyageurs en quête d'authenticité et de douceur de vivre.*

---

## LES POINTS FORTS DE CE VOYAGE

### EXPERIENCE UNIQUE

*Un tour de l'île de Capri en bateau privé*

### VISITES

*Quatre sites classés au Patrimoine mondial de l'UNESCO : Spaccanapoli, Pompéi, Oplontis et Paestum*

*La découverte des plus beaux villages et sites de la côte amalfitaine*

### SAISON

*La saison idéale pour découvrir la région*

### LOGEMENT

*Des hôtels 4* de tout confort et de charme*

### ACCOMPAGNEMENT

*L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles par La Libre / Preference*

### PRIX PRESTO

***Un prix préférentiel (-200 €) pour toute inscription avant le 30/11 soit : 3.450 € par personne***





# CARTOGRAPHIE






# VOTRE PROGRAMME

## MARDI 13 AVRIL
BRUXELLES ✈ NAPLES

En matinée, formalités d'enregistrement à l'aéroport de Zaventem.

Vol direct avec la compagnie aérienne Brussels Airlines.

Arrivée à **Naples** en fin de matinée et transfert vers le quartier du **Vomero** qui surplombe Naples.

> ***Naples*** *est une des plus grandes villes de Méditerranée, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1995. Pleine de contrastes, à l'instar de sa situation entre mer et volcan, émaillée de quartiers aux couleurs très différentes, on y change d'univers d'une ruelle à l'autre. Les témoignages de 3000 ans d'histoire sont partout, dans les souterrains antiques qui courent sous la ville jusque dans les musées qui célèbrent l'art de la Renaissance.*
>
> *Entre églises somptueuses, promontoires spectaculaires, ruelles animées et cafés littéraires, vos promenades dans la ville vous font voyager dans un monde unique, artistique et populaire, chaleureux et déroutant.*

Déjeuner dans un restaurant local.

L'après-midi, visite de la **Chartreuse San Martino**.

Perchée en haut de la colline du Vomero, elle jouit d'une vue imprenable sur le golfe de Naples. C'est l'un des exemples les plus réussis de l'architecture et de l'art baroque napolitain.

> *La chartreuse d'origine angevine a été remaniée à la fin du XVI$^{e}$ s. pour devenir un joyau du Baroque. Elle compte une centaine de pièces, deux églises, une cour, quatre chapelles, trois cloîtres et des jardins suspendus.*
>
> *L'église dédiée à Saint-Martin, entièrement recouverte d'une marqueterie de marbres polychromes, sert d'écrin aux œuvres des principaux peintres et sculpteurs napolitains (Caracciolo, Ribera, Giordano, Cesari...). Une section du musée est dédiée à l'art de la crèche, une spécialité napolitaine. Le petit cloître des Procurateurs donne accès à une terrasse et aux jardins suspendus.*

Transfert et installation à l'hôtel.

Dîner et nuit à l'hôtel **San Francesco Al Monte 4*** (3 nuits).









## MERCREDI 14 AVRIL
## NAPLES

Le matin, visite du **Musée Archéologique National**, l'un des plus riches d'Europe où sont exposés des mosaïques, des bronzes, des peintures et des objets découverts sur les sites de Pompéi et d'Herculanum.

> *La collection Farnèse, à l'origine de la création du musée à la fin du XVIII^e^ s., compte des sculptures célèbres tels l'Hercule mélancolique, le Taureau Farnèse, le Doryphore de Polyclète et l'Artémis d'Ephèse.*
>
> *Témoignages du raffinement des habitants des sites vésuviens, les fresques dont celles de Boscoreale et la mosaïque représentant Alexandre le Grand qui ornait la maison du Faune à Pompéi.*
>
> *Un petit détour par le cabinet secret vous révélera des œuvres romaines sulfureuses censurées par les Bourbons.*

Déjeuner libre dans le centre historique.

La *Neapolis* grecque conquise par Rome au IV^e^ s. av. J.C. devient un séjour de prédilection pour la haute société romaine. Le **Spaccanapoli**, ancien decumanus rectiligne divisant la ville est deux, se transforme peu à peu au Moyen âge en un ensemble de rues et ruelles pleines de vie où s'élèvent au fil des siècles des églises, des couvents et des palais.

Visite de la **chapelle Sansevero** et du complexe monastique de **Santa Chiara**.

> *La **chapelle Sansevero**, chef-d'œuvre de l'architecture baroque napolitaine, abrite de nombreuses œuvres d'art qui témoignent de la virtuosité des artistes qui travaillèrent pour la famille des Sangro au XVIII^e^ s. On goûte ensuite à la sérénité de la **basilique gothique de Santa Chiara**, lieu de sépulture Marie de Valois et de Robert d'Anjou le Sage, et du **cloître des Clarisses** planté d'agrumes et paré de majoliques de Capodimonte.*

Dîner et nuit à l'hôtel San Francesco Al Monte 4*.

# JEUDI 15 AVRIL
## NAPLES

Votre guide vous emmène à la découverte du **centre historique** de Naples inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, passant de quartier en quartier, par autant d'univers différents.

Le matin, visite des **catacombes de San Gennaro** et du **quartier de la Sanità** en contrebas de la colline de Capodimonte.

> *Situé à l'écart des circuits touristiques, le rione Sanità est un quartier très pittoresque et populaire, révélé par les romans d'Elena Ferrante, l'auteure de L'amie Prodigieuse. Il fut créé au XVII$^{e}$ s. dans un souci de salubrité publique pour désengorger le centre historique surpeuplé et compte de beaux monuments baroques tels l'église Santa Maria alla Sanità et des palais dessinés par Ferdinando Sanfelice.*

> *Creusées au II$^{e}$ s. les catacombes San Gennaro s'étagent sur deux niveaux (aisément accessibles) et sont ornées de fresques bien conservées. Dans cette nécropole chrétienne se trouve le tombeau de San Gennaro, évêque de Bénévent martyrisé en 305, très vénéré par les Napolitains.*

Déjeuner dans un restaurant local.

L'après-midi, promenade dans le **quartier Monumental** de Naples, impressionnant par le caractère imposant de ses places, palais et châteaux.

> *Largement réaménagé à plusieurs reprises au cours des siècles, ce quartier présente une grande diversité dans le style de ses monuments, édifiés à différentes époques de l'histoire napolitaine. Nous verrons le **Castel Nuovo**, la **galerie Umberto Ier**, le **palais royal** et la majestueuse **place du Plebiscito** bordée d'une colonnade dorique, au centre de laquelle s'élèvent les statues équestres de Ferdinand I$^{er}$ et Charles III de Bourbon.*

Dîner et nuit à l'hôtel San Francesco Al Monte 4*.









## VENDREDI 16 AVRIL

### NAPLES – OPLONTIS – POMPEI – CASTELLAMMARE DI STABIA

Le matin, départ vers Torre Annunziata bâtie sur l'ancienne **Oplontis**, cité balnéaire romaine située à 8 km de Pompéi, détruite également par l'éruption du Vésuve en 79 ap. J.-C.

Visite de la somptueuse **villa romaine de Poppée**, réputée pour ses fresques et inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco.

> *La villa construite au I^er^ s. av. J.C. appartenait à Poppea Augusta, maîtresse de l'empereur Néron qui la fit entièrement redécorer. L'or, le bleu lapis lazuli et le rouge vermillon s'entremêlent pour donner vie aux fresques d'un réalisme saisissant qui ornent les murs de ce qui fut, autrefois, une somptueuse villa au bord de la mer, avec des portiques, des bains et des décorations en trompe-l'œil remarquablement conservées.*

Déjeuner dans un restaurant à **Pompéi**.

Départ pour le **site archéologique de Pompéi**, classé au Patrimoine de l'UNESCO, qui bénéficie d'une campagne de restauration depuis 2015.

Visite du site avec ses théâtres, boutiques, bains, tavernes et quelques-unes des plus belles villas décorées de fresques et de mosaïques bien préservées. On verra notamment la **Villa des Vettii**, l'une des plus vastes de la ville, réputées pour ses superbes scènes mythologiques ou encore la luxueuse Maison du Faune.

> *A l'aube du 24 août 79 ap. J.-C. le Vésuve entre en éruption et, en quelques heures, raye de la carte l'une des plus importantes cités de l'empire romain. Pompéi disparaît et avec elle, ses habitants, ses animaux, ses coutumes raffinées, son artisanat à la pointe.*
>
> *La ville entière est ensevelie sous les cendres et la lave et est plongée dans l'oubli pendant 17 siècles. Depuis 1748, les découvertes successives ne cessent de remettre en question les certitudes acquises, et les splendeurs de Pompéi sont une surprise permanente pour les historiens et les archéologues.*

Continuation vers la péninsule de Sorrente qui sépare la baie de Naples du golfe de Salerne.

Situé à l'extrémité septentrionale de la péninsule, à 35 km de Naples, **Castellammare di Stabia** au pied du Mont Faito, était déjà un lieu de villégiature apprécié des Romains en raison de la qualité de ses eaux thermales.

Installation à l'hôtel.

Dîner et nuit à l'hôtel **Miramare Stabia 4*** (4 nuits).

## SAMEDI 17 AVRIL
## LA CÔTE AMALFITAINE

La journée sera consacrée à la découverte de la **côte amalfitaine** en car et en bateau.

Elle déroule ses perles le long d'une superbe route côtière qui sillonne les flancs abrupts des monts Lattari et surplombe la baie de Salerne. Les villages mythiques de Positano, Ravello, Amalfi, Praiano, Atrani et Maiori s'égrènent sur ces promontoires majestueux. Les images de cartes postales défilent sur votre route, immortalisées par Rossellini, parmi cent autres cinéastes. Églises, villas historiques et jardins suspendus sont autant de prétextes à de merveilleuses escales pour un espresso ou un granité aux citrons amalfitains.

*Premier arrêt pour la vue panoramique en haut de **Positano**, avec ses maisons blanches qui donnent sur la mer, regroupées autour de l'église de Santa Maria Assunta et sa coupole en faïence.*

*C'est en bateau public depuis Positano que vous gagnez **Amalfi**, centre historique de la côte, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO grâce au mélange de ses cultures, ses étroites rues médiévales en forme de labyrinthe et ses beautés naturelles.*

*Visite de la **cathédrale d'Amalfi**, d'origine romane, et de son cloître du Paradis. Au cœur de ce charmant cloître de style arabe, vous trouverez un joli jardin agrémenté de palmiers.*

Déjeuner libre à Amalfi.

L'après-midi, continuation vers **Ravello**, la "ville de la musique", perchée sur le Mont Torello.

Du haut de sa terrasse naturelle sur les vallées du Dragone et de la Reginna, Ravello offre l'un des plus beaux panoramas sur le golfe de Salerne.

*A l'instar d'Amalfi, on retrouve dans l'architecture du Duomo, des églises et des palais de Ravello l'influence de l'Orient avec lequel les marchands commerçaient au Moyen-Âge.*

*Visite de la **Villa Rufolo** et de ses extraordinaires jardins, un des trésors de la ville, devenue mondialement connue pour être le décor du festival de musique dédié à Wagner.*

Retour à Castellammare par la route.

Dîner et nuit à l'hôtel Miramare Stabia 4*.









## DIMANCHE 18 AVRIL
## CASTELLAMMARE – ÎLE DE CAPRI – SORRENTE

Le matin, transfert vers le port de Castellammare et départ en bateau public à destination de **l'île de Capri**.

Cette ravissante petite île de 10 km de superficie, ancrée dans les eaux bleu azur du golfe de Naples, a été rendue célèbre par le chanteur Hervé Villard et son célèbre "Capri, c'est fini...". Son climat exceptionnel et sa beauté naturelle en ont fait un des lieux de villégiature très prisé depuis l'Antiquité.

> *Un **tour de l'île en bateau privé** (sous réserve de conditions météorologiques favorables) depuis Marina Grande vous en fera découvrir ses criques secrètes, ses grottes, ses falaises, ses majestueux rochers Faraglione percés d'arcs naturels et ses montagnes.*
>
> *Ensuite, on se rendra en minibus jusqu'à **Anacapri**, deuxième ville de l'île, pleine de charme et située plus au centre des terres, en altitude. Visite la **Villa San Michele**, qui a été conçue par le médecin suédois Axel Munthe comme la maison de ses rêves. Elle fut construite sur les ruines d'une ancienne chapelle dédiée à Saint-Michel.*

Déjeuner libre à Anacapri.

Montée en télésiège au **Mont Solaro** (589 mètres) pour une vue panoramique sur l'île.

L'après-midi, arrêt à **Capri**, petite ville blanche perchée à 140 mètres au-dessus des eaux, avec sa place Umberto, centre de la vie mondaine, ses ruelles animées, ses cafés et boutiques.

Retour en bateau au port de **Sorrente** et promenade guidée dans le centre.

> ***Sorrente**, étape incontournable des voyageurs du XIX$^{e}$ s. lors du « Grand tour » est devenu le rendez-vous de la Jet set internationale. On l'apprécie particulièrement en fin de journée en déambulant sur la piazza Tasso bordée de cafés et dans le dédale de ses ruelles où l'on découvrira notamment l'église Saint-François et son cloître construits au XVI$^{e}$ s.*

Ensuite, transfert jusqu'à votre hôtel à Castellammare di Stabia.

Dîner et nuit à l'hôtel Miramare Stabia 4*.

## LUNDI 19 AVRIL
### CASTELLAMMARE – SALERNE – PAESTUM

Le matin, départ vers **Salerne** (37 km) située en bord de mer.

Chef-lieu d'une riche principauté lombarde, Salerne fut conquise en 1077 par le normand Robert Guiscard, qui en fit la capitale de l'Italie du Sud avant la conquête de la Sicile. Creuset de l'architecture arabo-byzantine, elle compte de magnifiques édifices, tels la cathédrale romane édifiée sur l'emplacement d'un ancien temple romain.

Tour de ville et visite de la cathédrale et de sa crypte.

> *La **cathédrale**, où sont conservées les reliques de l'apôtre saint Mathieu, constitue à la fois un excellent témoignage de la présence normande en Campanie et de l'exubérance baroque napolitaine. Sa **crypte**, refaite au XVII$^{e}$ s., est un chef-d'œuvre de marqueterie de marbre.*

Déjeuner dans une ferme d'agritourisme à proximité de Paestum.

L'après-midi, visite du site grécoromain de **Paestum**, avec ses temples en pierre blonde restés en excellent état de conservation, ce qui lui a valu d'être inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

> *L'ancienne Poseidonia, d'abord grecque puis romaine, fut abandonnée pendant 10 siècles avant d'être redécouverte au XVIIIe siècle. Situé en pleine campagne, ce site préservé de l'afflux touristique restitue, à travers ses trois temples principaux, la physionomie d'une colonie de la Grande-Grèce. Le temple dorique dit « de Neptune », édifié vers 450 av. J.-C., est l'un des mieux conservés d'Europe. Le musée présente plusieurs fresques, rares témoignages de la grande peinture classique grecque.*

En fin de journée, retour vers votre hôtel à **Castellammare**.

Dîner d'adieu dans un restaurant à proximité.

Nuit à l'hôtel Miramare Stabia 4*.

## MARDI 20 AVRIL
### CASTELLAMMARE – NAPLES ✈ BRUXELLES

Transfert vers l'aéroport de Naples et vol en début d'après-midi avec la compagnie Brussels Airlines.

Déjeuner libre en vol.

Arrivée à Bruxelles en milieu de journée.

## – FIN DE VOTRE SEJOUR –





# HEBERGEMENTS

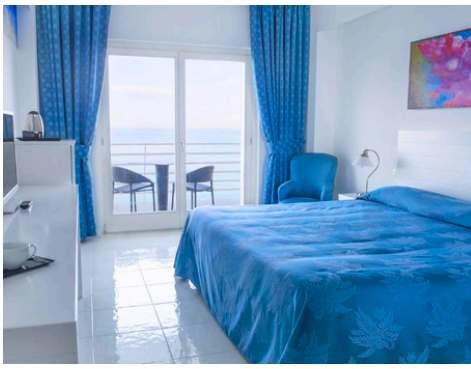
## SAN FRANCESCO AL MONTE 4* - NAPLES



NOMBRE DE NUITEES : 3

Situé dans un ancien monastère du XVI[e] s. avec vue sur le Vésuve, Capri et la baie de Naples, cet hôtel offre un mélange entre tradition, histoire et confort. Les chambres sont réparties dans d'anciennes cellules de moines, chacune soigneusement rénovée en préservant certains éléments d'époque. Vous serez séduits par le toit-jardin luxuriant avec une piscine et une vue panoramique.

## MIRAMARE STABIA 4* - CASTELLAMMARE DI STABIA



NOMBRE DE NUITEES : 4

Admirablement situé en bordure de mer avec une vue sur le Vésuve, l'hôtel dispose de 50 chambres spacieuses et modernes avec vue partielle ou dégagée sur la mer. Le restaurant sert une cuisine méditerranéenne. Vous serez séduits par le bar-terrasse et la piscine extérieure. A proximité, se trouve la plage publique et la promenade du lungomare qui conduit au centre historique.

# REMARQUES IMPORTANTES

Pour participer à ce voyage (pour les citoyens de nationalité belge, pour les autres nationalités, veuillez contacter votre ambassade) vous devez être en possession d'une carte d'identité en cours de validité.

Certaines visites se font à pied et demandent donc une aisance de mobilité.

L'ordre des visites pourrait être modifié si besoin et adapté en fonction des normes en vigueur au moment du voyage pour le bon déroulement de celui-ci, en fonction des restrictions éventuelles, des conseils du guide, des modifications des compagnies aériennes, des aléas du trafic, etc.

Les photos sont présentées à titre illustratif et sont non contractuelles.

# LE PRIX

## SUR BASE DE MINIMUM 20 PARTICIPANTS

| | | |
|---|---|---|
| ☐ **PRESTO JUSQU'AU 30/11** | PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : | **3.450 €** |
| ☐ **A PARTIR DU 01/12** | PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : | **3.650 €** |
| ☐ LE SUPPLEMENT SINGLE : | **695 €** | |

## CE PRIX COMPREND

- Les vols internationaux avec la compagnie aérienne Brussels Airlines en classe économique
- Les taxes aériennes (sous réserve de modifications, à ce jour +/- 118 €)
- Les transports en autocar et en bateau tels que décrits dans le programme
- Le logement et les petits déjeuners dans les hôtels mentionnés ou similaires
- Les repas mentionnés avec les boissons incluses (1/2 eau + café à midi et 1/2 eau + 1/4 vin le soir)
- Toutes les visites et excursions mentionnées au programme
- Les services d'un guide local parlant français
- L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles par La Libre / Preference
- La prime du Fonds de Garantie
- La TVA d'application

## CE PRIX NE COMPREND PAS

- Les différents pourboires et les dépenses personnelles
- Les assurances
- Les droits de photos et de vidéo sur les sites
- Quatre déjeuners libres
- Les boissons non incluses dans le forfait
- Les éventuelles modifications de taxes aériennes

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et de la TVA en date 05/08/2026

# INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT:

## NAPLES & LA CÔTE AMALFITAINE

## LA LIBRE ESCAPADE - DU 13 AU 20 AVRIL 2027

**Je, soussigné (e),**

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ LOCALITE : _____

TELEPHONE : _____ GSM 1 : _____ GSM 2 : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 1) : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 2) : _____

**RESERVE_____PLACE (S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE**

**DONNEES PASSAGER N°1 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)**

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE CARTE D'IDENTITE : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

**DONNEES PASSAGER N°2 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)**

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE CARTE D'IDENTITE : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

**TYPE DE CHAMBRE:** ☐ DOUBLE (1 LIT) ☐ TWIN (2 LITS) ☐ DOUBLE (à partager) ☐ SINGLE

## LE PRIX*

☐ **PRESTO JUSQU'AU 30/11** PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **3.450 €**

☐ **A PARTIR DU 01/12** PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **3.650 €**

☐ LE SUPPLEMENT SINGLE : **695 €**

*Taxes aériennes incluses - sous réserve de modification par la compagnie aérienne jusqu'à l'émission des billets

# INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT :

## NAPLES & LA CÔTE AMALFITAINE

## LA LIBRE ESCAPADE - DU 13 AU 20 AVRIL 2027

## OPTION : ASSURANCE (XPLORASSUR)

☐ **JE SOUHAITE SOUSCRIRE A L'ASSURANCE :**

- ☐ **ANNULATION (hors Covid)**
  Prime de 4% sur l'ensemble de mon dossier
- ☐ **MULTIRISQUE ÉPIDÉMIES** (annulation + bagages + assistance rapatriement + épidémies dont Covid)
  Prime de 5,76% sur l'ensemble de mon dossier
- ☐ **ASSISTANCE PLUS** (bagages + assistance rapatriement)
  Prime de 2% sur l'ensemble de mon dossier
- ☐ **COMPLÉMENTAIRE CARTE BANCAIRE*** (annulation + bagages + assistance rapatriement)
  Prime de 2,90% sur l'ensemble de mon dossier

  *UNIQUEMENT VALABLE POUR LES CARTES GOLD MASTERCARD ET VISA PREMIER, DÉLIVRÉES PAR UNE BANQUE BELGE, FRANÇAISE OU SUISSE. TOUT AUTRE TYPE DE CARTE BANCAIRE EST EXCLU.

☐ **JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE**

## PAIEMENT

**UN ACOMPTE DE 30% est payable à la réservation.**

**Si vous souscrivez à l'assurance, merci de bien vouloir ajouter le montant total de la prime d'assurance aux 30% d'acompte.**

Le solde du dossier est payable au plus tard pour le : **13 mars 2027**

**Compte bancaire KBC au nom de Travel Team Consult And Representative SA**

**IBAN :** BE92 7440 6349 9223

**SWIFT/BIC :** KREDBEBB

**REFERENCE :** Naples - D.4103

En cas de paiement par carte de crédit, seules les cartes VISA et MASTERCARD sont acceptées.

Par la présente, je souscris un contrat de voyage à forfait selon les conditions particulières de vente de Travel Team Consult & Représentative S.A. (ci-joint) et selon les conditions générales de vente de la commission de litiges voyages à forfait (disponible à la demande avec le formulaire d'information standard B).

En cas de souscription à l'assurance, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat.

J'autorise Preference - Travel Team consult & représentative S.A. à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par email et/ou par poste.

**Fait à** _____ **, le** _____

**SIGNATURE POUR ACCORD :**

_____

A renvoyer chez :

***Preference* - Travel Team (Lic. A 1652)**
Rue des Francs 79, boîte 4 - 1040 Bruxelles
Lundi au vendredi : 9h – 17h (sur rendez-vous)
Tel : 02/647 30 00
**info@preference.be | www.preference.be**

**CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE**

La loi du 1er décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

**1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR**

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

**2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT**

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

**3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR**

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

| | |
|---|---|
| Jusqu'à 90 jours avant le départ : | 30 % du prix total du voyage |
| De 89 à 60 jours avant le départ : | 50 % du prix total du voyage |
| De 59 à 31 jours avant le départ : | 75 % du prix total du voyage |
| De 30 à 0 jours avant le départ : | le prix total du voyage |

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

**4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR**

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

**5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR**

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

**6. CESSION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS**

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

**7. CARNET DE VOYAGE**

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

**8. DOCUMENTS DE VOYAGE**

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

**9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION**

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

**10. CONSCIENCE DES RISQUES**

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

**11. PLAINTES ET LITIGES**

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judicaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

**12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE**

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®
www.gfg.be

01/07/2018 Lic Cat A 1652

# Assurance Voyage

## Document d'information sur le produit d'assurance

**Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français**

**Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800**

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

## De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.

### Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

**FORMULE « ANNULATION » :**

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**
Jusqu'à 20 000 € par personne
- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

**FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :**

✓ **BAGAGES**
Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**
- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ **FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR**
Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par évènement

✓ **INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE**
« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

**FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE CARTE BANCAIRE » :**

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

✓ **BAGAGES**

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

✓ **FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR**

✓ **INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE**

**FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :**

✓ **Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »**

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**
- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**
- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie

### Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

× **Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage**
× **Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes**
× **Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,**
× **Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou n cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,**

### Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

**Les principales exclusions du contrat**

! **Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,**
! **Les conséquences des états alcooliques et la Consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,**
! **Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.**

**Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions**

! **Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1er jour d'application du barème de frais d'annulation,**
! **Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.**
! **Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.**

## Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.

## Quelles sont mes obligations ?

**- A la souscription du contrat**
L'Assuré est tenu de régler la cotisation.
L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

**- En cas de sinistre**
- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.
- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.
Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.

## Quand et comment effectuer les paiements?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.

## Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

**Début de la couverture**
Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.
Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

**Droit de renonciation**
Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

**Fin de la couverture**
Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).
Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.

## Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.